

Arrêté du ministre de la santé n° 3207-15 du 9 hija 1436 (23 septembre 2015) modifiant l'arrêté de la ministre de la santé n° 2314-08 du 26 hija 1429 (25 décembre 2008) approuvant les tarifs nationaux de référence pour le remboursement ou la prise en charge des appareillages et dispositifs médicaux au titre de l'assurance maladie obligatoire.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ,

Vu l'arrêté de la ministre de la santé n° 2314-08 du 26 hija 1429 (25 décembre 2008) approuvant les tarifs nationaux de référence pour le remboursement ou la prise en charge des appareillages et dispositifs médicaux au titre de l'assurance maladie obligatoire ;

Sur proposition de l'Agence nationale de l'assurance maladie,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Sont approuvés les tarifs nationaux de référence des appareillages et dispositifs médicaux fixés à l'annexe du présent arrêté, qui abrogent et remplacent les tarifs nationaux de référence des appareillages et dispositifs médicaux figurant à la classe III de l'annexe de l'arrêté du ministre de la santé n° 2314-08 du 26 hija 1429 (25 décembre 2008) approuvant les tarifs nationaux de référence pour le remboursement ou la prise en charge des appareillages et dispositifs médicaux au titre de l'assurance maladie obligatoire.

ART. 2. – Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 9 hija 1436 (23 septembre 2015).

EL HOUSSAINE LOUARDI.

*

* *

ANNEXE

Classe III : Prothèses internes

Section 1 : Prothèses internes inertes (Dispositifs médicaux implantables inertes)

sous section Implants cardiaques et vasculaires

Code DM	Désignation	Forfait de remboursement en Dhs
sous section Implants cardiaques		
KA110003	Valve cardiaque à double ailette	10 000
KA110004	Valve cardiaque conduit valvé	17 000
KA110005	Armature valvulaire cardiaque pour autogreffe	10 000
KA120001	Anneau valvulaire cardiaque souple, sans armature	5 500
KA120002	Anneau valvulaire cardiaque rigide ou semi-rigide, avec armature	5 000

Code DM	Désignation	Forfait de remboursement en Dhs
sous section Implants vasculaires		
KA230001	Endoprothèse coronaire dite stent nu	3 000
KA230201	Endoprothèses coronaires dites "stents actifs"	12 500
KA230301	Shunt carotidien	1 600
KA230401	Ballon de dilatation coronaire	1 000
KA240001	Stent aortique, rénal, iliaque ou fémoral	5 500
KA250001	Ballonet et catheter pour assistance mécanique	4 800

Section 2 : Prothèses internes actives (Dispositifs médicaux)

Code DM	Désignation	Forfait de remboursement en Dhs
sous section Stimulateurs cardiaques		
MA100001	Stimulateur cardiaque simple chambre, type SSI (AAI et VVI)	10 000
MA200001	Stimulateur cardiaque, simple chambre à fréquence asservie	10 000
MA500001	Stimulateur cardiaque, double chambre fréquence asservie	18 000
MA600001	Stimulateurs cardiaques implantables avec stimulation atriobiventriculaire pour resynchronisation	33 000

Code DM	Désignation	Forfait de remboursement en Dhs
sous section Défibrillateurs cardiaques		
MG100001	Défibrillateur cardiaque implantable simple chambre à fréquence asservie	85 000
MG200001	Défibrillateur cardiaque implantable double chambre à fréquence asservie	120 000
MG300001	Défibrillateur cardiaque implantable avec stimulateur atriobiventriculaire pour resynchronisation, dit "triple chambre"	135 000

Code DM	Désignation	Forfait de remboursement en Dhs
sous section Sondes pour défibrillation		
MH000001	Sonde pour défibrillation ventriculaire droite	5 000

Code DM	Désignation	Forfait de remboursement en Dhs
sous section Neurostimulateurs		
MI000001	Neurostimulateur du nerf vague gauche	78 000